



Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 15 DÉCEMBRE 2025 à 18h00
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2025.

Point 2 – Ressources humaines

- 2.1 Protection sociale complémentaire – risque santé.
- 2.2 Présentation du Rapport Social Unique.

Point 3 – Finances

- 3.1 Décision modificative n°2 au budget primitif M57 2025.
- 3.2 Travaux en régie – Année 2025.
- 3.3 Aménagement et sécurisation de la traversée de Mandeure RD 437 – Modification de l'autorisation de programmes et crédits de paiement.

Point 4 – Urbanisme

- 4.1 Convention étude de faisabilité pour la création de logements îlots Papeterie rue de la Libération 25350 MANDEURE.
- 4.2 Subventions ravalement de façades.

Point 5 – Culture Jeunesse Petite-Enfance

- 5.1 Adoption du règlement des vacances scolaires organisées par la Commune de Mandeure - Modification.
- 5.2 Adoption du règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes – Modification.

Point 6 – Environnement Forêt

- 6.1 Vente de sapins issus d'une parcelle forestière communale aux communes du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération.
- 6.2 Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages.
- 6.3 Assiette, dévolution et destinations des coupes et produits de coupes de bois pour 2025/2026.
- 6.4 Affouage sur pied – Campagne 2025/2026.

Point 7 – Décision du 8 décembre 2025 : M57 Fongibilité des crédits : virement de crédits de chapitre à chapitre

Point 8 - Divers

Fait à Mandeure, le 9 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET